



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL DU SICTOMU

SEANCE DU 02 avril 2024

Date d'envoi de la convocation :  
20 mars 2024

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Pouvoirs
70	49	1

Votes		
Pour	Contre	Abstention
50	0	0

Objet de la délibération
<p><b>N° 13-2024-04-02</b> Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) Produit attendu 2024</p>

L'an deux mille vingt-quatre, le deux avril à dix-huit heures, le comité syndical, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni à ARPAILLARGUES ET AUREILHAC, en séance publique sous la présidence de Monsieur Frédéric LEVESQUE, Président du SICTOMU.

**PRÉSENTS :**

Mesdames : H. RUFFENACH, J. BRAULT M. FEI DA SILVA, L. CORBIERE-CICERON, P. RENAULT, S. HUGUES, G. NERON, N. VINOLO, E. MAILLE, J. BASTID.

Messieurs : J-L. BORDEL, L. BOUCARUT, G. DAUTREPPE, B. BARLIER, R. GUILLAUMONT, J. VALLESPI, A. DUFAUD, P. VINÇON, P. ROUVIER-COROUGE, E. SOURO, Y. MAZEL M. GENVRIN, P. MEJEAN, J-F. GOURIOU, L. DIOGON, P. GISBERT, J-P. CARON, J. FERRIER, G. BEYOU, P. BONALDA, F. LEVESQUE, C. PAILHON, T. ASTIER, J. CORCESSIN, D. GILLES, P. VALENTIN, A. ROUAUD, M. PEROUX, P. JEAN, D. VINCENT, B. CANAL, C. MARCHAND, F. MAZIER, L. BOYER, G. BONNEAU, J. CAUNAN, C. EKEL, A. MABIRE, J. CERVERA.

**POUVOIRS :**

1. Madame ROY Catherine donne procuration à Monsieur DIOGON Laurent.

**EXCUSÉS :**

Mesdames : DOMENICHINI Catherine, CLEMENT Marine, ROY Catherine, CLAUDX Elodie, CLERMONT Martine, FABIÉ Nathalie, VIOLA Elisabeth, DELJARRY Nadia

Messieurs : SABIANI Pierre-Jean, BONNET Christian, HINGRE Didier, COLAS Dominique, SERRES Hervé, SERRE Dominique, CARTAILLER Nicolas, MOULIN Jean-Marie, DUBOIS DE MATTEIS Pierre, THOMAS Patrick FONTVIEILLE Olivier, VEYRAT Luc, MORANNE Stéphane, FRANCOIS Laurent, RIEU Bernard, BELE Didier.

**Secrétaire de séance** : Monsieur Gérard BONNEAU, Communauté de Communes du Pays d'Uzès.

**Sur proposition de Monsieur le Président :**

Vu l'examen en Commission des Finances et en réunion de Bureau du 19 mars 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles 1379-0 bis, 1520, 1609 quater, 1639 A du Code général des impôts

Considérant les informations annoncées lors du débat d'orientation budgétaire qui s'est tenu le 05 mars 2024,

Considérant l'évolution des bases d'imposition transmises par les services de la Trésorerie,

**Le Comité Syndical, après en avoir débattu et délibéré à l'unanimité, décide :**

- de se déterminer sur le taux de TEOM et de conserver pour l'année 2024 le taux TEOM de 13,10 %
- de fixer le produit attendu de la TEOM, au Budget Primitif 2024, à hauteur de **6 280 565 €** ;

	Bases prévisionnelles	Taux applicable	Produit attendu
CCPU	<b>36 634 066</b>	<b>13,10 %</b>	<b>4 799 063 €</b>
CCPG	11 309 176	13,10 %	1 481 502 €
<b>TOTAL</b>	<b>47 943 242</b>	<b>13,10%</b>	<b>6 280 565 €</b>

- de le charger de **notifier cette décision** à l'ensemble des services concernés, notamment préfectoraux, fiscaux et communautaires ;
- de **l'autoriser à signer** tous documents en assurant la bonne conduite.

Ainsi fait et délibéré

Fait à Argilliers, le 03 avril 2024,  
Extrait certifié conforme,  
Le Président, Frédéric LEVESQUE



Délibération transmise au Préfet du Gard par voie dématérialisée.

Annexe(s) :

Copie à : Trésorier, Service comptabilité, Services administratifs, CCPU, CCPG

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

Toute personne qui désire contester la présente décision peut saisir le Tribunal Administratif de Nîmes d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'auteur de la décision. Ces démarches prolongent le délai du recours contentieux qui doit être introduit dans le délai de deux mois qui suit la réponse. L'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application « Télérecours Citoyens » accessible sur le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)